

La qualité au service de la maîtrise du risque amiante

⇒ **Conseil et assistance aux entreprises**

⇒ **Assistance à maîtrise d'ouvrage amiante**

⇒ **Assistance à maîtrise d'œuvre, coordination
SPS, entreprise générale**

⇒ **Assistance juridique**

⇒ **Formation Sous-section 3 ou 4**

⇒ **Actions de communication**

⇒ **Un besoin particulier ? Nous consulter**



Conseil et assistance aux entreprises

- Assistance et conseil dans la démarche d'analyse des risques.
- Approche globale du risque amiante et prise en compte des risques métiers.
- Assistance et conseil dans le montage des dossiers de certification sous-section 3.
- Suivi et accompagnement du processus de certification.
- Audits internes (audits système documentaire, audits chantiers).
- Analyse des contraintes liées à la consultation des entreprises.
- Assistance et communication auprès des différents organismes de contrôle.

Assistance à maîtrise d'ouvrage amiante

Information sur les obligations des donneurs d'ordre concernant la problématique amiante

Assistance en phase conception ou études

- Organisation de la prévention et classement des opérations,
- Aide à l'élaboration des cahiers des charges des différentes missions des prestataires (entreprises, opérateurs de repérage, laboratoires, etc.),
- Critique des rapports produits (repérages amiante, mesures d'empoussièrement, examens visuels),
- Avis technique et réglementaire sur les documents établis par les acteurs organisateurs de la prévention (CCTP, PGC),
- Avis technique et réglementaire sur les mémoires techniques des entreprises.
- Assistance et communication auprès des différents organismes de contrôle

Assistance en phase réalisation ou travaux

- Surveillance des travaux de traitement de l'amiante
- Assistance lors des réunions avec les organismes de contrôle et de prévention
- Assistance au suivi et à l'analyse des différents contrôles et points d'arrêt nécessaires à la maîtrise de l'opération,
- Assistance lors de la réception des travaux,

Assistance à maîtrise d'œuvre, coordination SPS, entreprise générale

- Information sur les obligations et les règles de bonnes pratiques dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS ou du statut d'entreprise générale,
- Assistance dans la démarche d'évaluation des risques, compte tenu de la nature de la mission concernée,
- Audit de la mission concernée (analyse documentaire, audit chantier),
- Analyse des mémoires techniques des entreprises de traitement de l'amiante,
- Assistance et communication auprès des différents organismes de contrôle, ainsi qu'auprès de votre donneur d'ordre.

Assistance juridique

Audit des situations précontentieuses ou contentieuses faisant apparaître une problématique amiante
Information dans un cadre général ou dans le cadre d'une opération particulière sur les obligations et limites de responsabilité de chaque acteur et intervenant.

Information sur le risque pénal (et le cas échéant civil) lié à une mission (ex : coordination SPS) ou une activité (ex : entreprise de traitement de l'amiante)

Assistance et communication auprès des différents organismes de contrôle

Formation sous-section 3 ou 4

Audit interne du système documentaire, de la plateforme pédagogique et de la conduite des formations des organismes de formation

Animation de formations relevant de la sous-section 3 ou de la sous-section 4 au sein d'un organisme de formation,

Animation de séquences en tant qu'intervenant spécialisé

Actions de communication

Animation lors de forums ou de journées d'information et de sensibilisation sur la gestion du risque amiante par les donneurs d'ordre, les maîtres d'œuvre et coordonnateurs SPS,

Détail des obligations des acteurs organisateur de la prévention et conséquences des dysfonctionnements observés lors des opérations de traitement de l'amiante,

Définition des règles de bonnes pratiques en matière de gestion du risque amiante,

Création de documents d'information sur la gestion du risque amiante par les donneurs d'ordre et prenant en compte l'activité du demandeur.

Faire de la qualité un élément essentiel de la maîtrise du risque amiante

NOTRE SOUCI PERMANENT
Vous apporter un service adapté à vos besoins et à vos contraintes



CONTACT

Tél : 02 33 40 03 71
Mob : 06 72 98 94 15

Mail : michel.gaul@sfr.fr

